

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE DES CARBURANTS

MISE EN DEMEURE

Conformément aux dispositions et conditions arrêtées dans le décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant sur la réglementation des marchés publics et des délégations de service publics, **la société française LAFON SAS**, dont le siège social est à BASSENS 44 Avenue Lucien Victor Meunier 33530/France, détentrice du marché n°004ME/2021 du 22 février 2021, notifié le 16 août 2021, portant sur la fourniture d'équipements de transfert, de distribution et de filtration du carburant aéronautique, est mise en demeure pour le retard enregistré pour la livraison du reste des fournitures de l'item n°01 et pour la non levée des réserves constatées sur la tête de série de l'item n°02.

A cet effet, la société est tenue de prendre toutes les dispositions nécessaires dans un délai n'excédant pas les quinze (15) jours, à compter de la date de publication de la présente mise en demeure, sur le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP), les quotidiens nationaux et le site WEB du Ministère de la Défense Nationale, pour livrer le reste des fournitures de l'item n°01 et pour la levée des réserves de l'item n°02.

Passé ce délai, des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur seront appliquées.